

Nord-Est, le chemin de Cartignies, celui de la Grande-Vigne, la rue des Sept-Ponts ensuite une ligne passant en dehors les rues de la Fosse-aux-Chênes, des Lignes, partie de la rue Nain, toute la rue de l'Hospice, et celle du Bois. Les deux côtés de ces cinq rues appartiennent à la paroisse Notre-Dame. La séparation est faite à partir de la rue du Bois par le riez du Trichon et celui de Favreuil jusqu'à la limite du territoire vers le Blanc-Seau. Au Sud-Ouest et au Sud, cette paroisse touche à celles de Croix et d'Hem, jusqu'au hameau des Trois-Baudets. Sa limite remonte alors vers le Nord en comprenant le côté droit du Chemin d'Hem et la rue du Moulin, puis la rive gauche du canal jusqu'au territoire de Watrelos.

M. Maes, doyen-curé. — MM. Thomas, Delbecq, Cattelain, Lejeune, vicaires.

2<sup>e</sup> La paroisse Notre-Dame, érigée dans ses limites actuelles par un décret du 28 octobre 1852, au moyen d'un démembrement de la paroisse Saint-Martin, compte environ 23,000 âmes de population. Elle comprend toute la partie gauche du riez de Favreuil et du Trichon, jusqu'à la rue du Bois, les deux côtés de cette rue, de celles de l'Hospice et de la moitié de la rue Nain; les deux côtés de la rue des Lignes et de celle de la Fosse-aux-Chênes le côté gauche des chemins de Sept-Ponts de Grande-Vigne et de Cartignies, ainsi que tout ce qui se trouve à gauche de cette ligne de démarcation en allant vers le territoire de Tourcoing.

M. Herrengt, doyen-curé. — MM. Lottiger Gonthier, Evrard, Hazebroucq, vicaires.

3<sup>e</sup> La paroisse de Sainte-Elisabeth, érigée par décret du 6 Août 1863, au moyen d'un second démembrement de la paroisse Saint-Martin, compte environ 12,000 âmes de population. Elle comprend le côté gauche du Chemin d'Hem et de la rue du Moulin, la rive droite du canal, ainsi que tout ce qui se trouve entre cette ligne de démarcation et les territoires de Hem, de Lys et de Leers.

M. Labey, curé. — MM. Schier et Duriez, vicaires.

#### SECTION II. — CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Les communautés de femmes sont :  
 Les Carmélites, pour l'instruction des filles, établies à Roubaix, en 1830;  
 Les Filles de l'Enfant-Jésus, qui desservent l'hospice et l'hôpital.

Les Filles de la Sagesse, pour les asiles de l'enfance et des écoles de filles.

Les Dames de la Sainte-Union, pour l'éducation des jeunes filles.

Les Sœurs de Bon-Secours, qui gardent les malades à domicile, et visitent les malades indigents.

Les Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Les Sœurs de Charité.

Les communautés d'hommes sont :

Les Prêtres de Saint-Charles, qui dirigent le collège libre de Notre-Dame-des-Victoires.

Les Frères des Ecoles chrétiennes.

Les RR. PP. Récollets.

#### SECTION III. — CULTE PROTESTANT.

Il y a depuis une vingtaine d'années, à Roubaix, un temple affecté au culte évangélique réformé, construit aux frais de quelques particuliers et desservi actuellement par M. Lebrat, ministre de ce culte.

La ville de Roubaix contribue pour une somme de fr. 150 dans l'indemnité de logement allouée à ce pasteur. Le reste de l'indemnité, fixée à fr. 800, est payé par les communes de Croix, Watrelos, Baisieux, Lannoy, Lys, Wasquehal, Sully, Tourcoing, Tressin, Willems, Leers, Fiers, Camphin, Mouvaux et Chérenq.

(Fin de la première partie.)

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

##### VILLE DE ROUBAIX ELECTIONS MUNICIPALES Cinquième Section.

CANDIDATS :  
**MM. BÉTHUNE-DURIEUX.  
 HENRY TERNYNCK.**

##### Avis aux électeurs de la 5<sup>e</sup> section.

Messieurs,  
 Une faute s'est glissée dans l'impression des cartes d'électeurs pour les opérations des 26 et 27 de ce mois, où l'on a indiqué la fermeture du scrutin pour deux heures du soir. C'est à TROIS HEURES que le scrutin sera fermé, les deux jours, conformément à l'Arrêté municipal du 19 de ce mois.

Roubaix, 24 août 1865.  
**ERNOULT-BAYART.**

##### EMPIRE FRANÇAIS. PRÉFECTURE DU NORD.

Nous Préfet du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Vu le rapport par lequel MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées demandent que la circulation des voitures soit interrompue sur la route départementale n° 19 pour l'exécution de travaux de remaniement et d'élargissement du pavage ;  
 Considérant que cette mesure est convenablement justifiée

##### ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des voitures de toute espèce sera complètement interdite sur la route départementale n° 19 de Roubaix à St-Amand, entre le hameau du Tilloul à Roubaix, et la place de Lannoy, à partir du Jeudi 24 Août à 6 heures du matin jusqu'au Samedi 9 Septembre à 6 heures du soir pour le remaniement et l'élargissement de la Chaussée.

Les voitures venant de la Belgique et de Roubaix emprunteront le chemin des Trois-Baudets pariant du Petit-Lannoy et aboutissant sur Roubaix, à la route départementale n° 14 de Lille à Courtrai près la Barque-d'Or.

Art. 2. — M. l'Ingénieur en chef du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera également adressé à M. le Maire de Roubaix pour insertion dans le journal de cette ville, et sera, en outre, inséré dans les journaux de Lille.

Fait à Lille, le 19 août 1865.  
 (Signé) : YALLON.

Pour ampliation conforme :  
 Le Secrétaire général  
 (Signé) : BERGOGNIÉ.

Pour copie conforme :  
 Le Maire de Roubaix,  
**ERNOULT-BAYART.**

Voici les noms des industriels de Roubaix désignés pour faire partie de la commission départementale de l'Exposition universelle de 1867.

**MM. ERNOULT-BAYART, maire  
 CONSTANTIN DESCAT, adjoint  
 HENRI TERNYNCK  
 WATTINE-BOSSUT  
 L. LEFEBVRE-DUCATTEAU  
 HENRI DELATTRE père**

Le ministre d'Agriculture et du Commerce vient d'adresser aux présidents de toutes les chambres de Commerce ainsi qu'aux chambres consultatives des Arts et Manufactures, une communication très intéressante relativement à la protection qui sera accordée en Prusse aux marques de fabrique françaises par application du dernier traité de commerce conclu avec cette puissance.

Le gouvernement prussien, par suite de la clause insérée dans l'article 6 du traité de commerce avec la Grande-Bretagne, relativement à la protection de la propriété industrielle, a ordonné que l'art. 269 du Code pénal prussien serait, dès la mise en vigueur de la convention appliquée aux contrefacteurs de marques de fabrique anglaises, et ce principe a été récemment consacré par le cour suprême de Berlin. Le commerce français étant appelé, en vertu du traité du 2 août 1862, qui stipule pour lui le traitement de la nation la plus favorisée, à profiter en Prusse de la protection accordée aux marques de fabrique anglaises, le ministre invite les commerçants français, en cas d'usurpation de leurs marques, à requérir des tribunaux prussiens l'application de l'article 269 du Code pénal.

Le consul de Belgique à Lille a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés, qu'à dater de ce jour, est supprimée l'obligation imposée au commerce de fournir, pour les marchandises importées en Belgique, des certificats d'origine ou des factures légalisées.

Un de nos concitoyens, M. Paquet fils aîné, vient d'obtenir le premier prix au concours général des Hôpitaux de Paris.

Dimanche prochain, 27 août à 5 heures, la Grande-Harmonie offrira à ses membres honoraires un concert d'été qui aura lieu dans les jardins du collège.

La Société chorale de Roubaix qui vient d'obtenir un brillant succès au concours de Cambrai, la Société orphéonique qui a mérité à si juste titre la médaille d'honneur au festival d'Ypres ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité musicale.

On nous prie de rappeler que MM. les membres honoraires et les personnes étrangères à la ville, présentées par eux, ont seuls droit d'assister à ce concert.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'histoire que nous allons raconter vient de se passer dans un petit village belge, voisin de la frontière. Le héros est un cultivateur, fort riche, veuf depuis quelques années et que nous nommerons M. X...

Depuis la mort de sa femme, M. X... se livrait à la boisson et dans la soirée du dimanche 13 août il rentrait encore chez lui en état d'ivresse.

Le lendemain, la matinée était déjà fort avancée et M. X... n'avait pas encore paru. Un de ses fils va frapper à la porte de sa chambre à coucher; il ne reçoit pas de réponse. Il entre. M. X... est dans son lit et paraît dormir; son fils veut l'éveiller, le secoue, M. X... ne fait pas un mouvement. Effrayé, le jeune homme appelle du monde, on va chercher un médecin, on prodigue à M. X... tous les soins imaginables. Peines inutiles, il est mort.

Cependant, au moment de signer le permis d'inhumation, le docteur hésite. Certains indices lui font douter de la mort de M. X... Pendant deux jours, il ne quitte pas un instant le lit du fermier. Il a même recours

aux lumières d'un confrère du voisinage. Ils essaient de toutes les expériences, usent de tous les moyens pour rappeler M. X... à la vie, s'il en est temps encore; mais ils n'obtiennent aucun résultat et sont obligés de s'avouer vaincus.

On procède aux funérailles. M. X... était généralement estimé, aussi tout le village est-il sur pied pour l'accompagner à sa dernière demeure. On pleure sincèrement ses enfants devenus orphelins et qui exhalent leur douleur en sanglots déchirants. C'est surtout le désespoir de l'inée, jeune fille de 18 ans, atteinte d'une cruelle infirmité — elle est muette — qui émeut tous les cœurs.

La lugubre cérémonie s'achève au milieu de la tristesse générale. Soudain, au moment où l'on descend le cercueil dans la tombe, on entend du bruit... on écoute. Plus de doute, ce bruit sort du cercueil. Les assistants effrayés s'enfuient. Seul, le médecin à tout compris, il s'élance vers le cercueil et, aidé de quelques personnes, en fait sauter le couvercle. Il en retire M. X... vivant !

On a deviné qu'il était tombé en léthargie.

Mais voici que la fille du fermier éprouve une telle émotion en revoyant son père qu'elle retrouve la parole et le premier cri qui s'échappe de ses lèvres est un cri d'amour filial : *Mon père!* dit-elle et elle s'évanouit.

Cette jeune fille n'était muette que depuis l'âge de dix ans. C'est à la suite d'un accident qu'elle avait été frappée de cette infirmité.

Tous les faits qu'on vient de lire, nous sont rapportés par un témoin oculaire. Une raison toute de convenance nous a seule empêché de citer le nom du héros de cette aventure et le nom du village où elle s'est passée.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 20 août 1865  
 Sommes versées par 113 déposants, dont 19 nouveaux. . . . . 15,378 —  
 26 demandes en remboursement. . . . . 6,110 53  
 Les opérations du mois d'août, sont suivies par MM. Requillart-Dessaint et Alfred Motte, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. Rehoux.

#### CHEMIN DE FER DU NORD.

#### VOYAGE A LA MER

DIMANCHE 27 AOÛT 1865.

Départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul

#### CALAIS

La Compagnie du chemin de fer du Nord organise, pour dimanche prochain 27 août 1865, un train de plaisir à destination de CALAIS :

Prix des places, aller et retour compris :

2<sup>e</sup> classe, 5 fr. ; — 3<sup>e</sup> classe, 4 fr. ;

Aller.

Départ de Tourcoing, à . . . 6 h. 45 mat.  
 — Roubaix, à . . . 6 55 »  
 — Lille, à . . . 7 30 »  
 — Armentières, à . . . 8 2 »  
 — Bailleul, à . . . 8 19 »  
 Arrivée à Calais . . . 10 25 »

Retour.

Départ de Calais . . . . . 9 h. 45 soir.  
 Arrivée à Bailleul, à . . . 7 45 »  
 — Armentières, à . . . 10 5 »  
 — Lille, à . . . 10 40 »  
 — Roubaix, à . . . 11 30 »  
 — Tourcoing, à . . . 11 35 »

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

#### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 août 1865.

On assure que l'Empereur et l'Impératrice ne feront qu'un rapide séjour à Saint-Cloud et à Fontainebleau à leur retour de Suisse. Leurs Majestés sont attendues à Biarritz dans les premiers jours de septembre : elles passeront dans cette résidence trois ou quatre semaines.

L'Empereur et l'Impératrice étaient à Meyringen, le 22.

On vient de mettre à l'étude, en Autriche, un projet de réformation administrative qui consisterait à réduire sensiblement le nombre des employés et à augmenter dans une proportion légitime le traitement de ceux que l'on conserverait. Cette mesure n'est pas seulement utile et opportune en Autriche; il est évident, pour ce qui regarde nos services publics que les emplois sont à la fois trop nombreux et trop peu rétribués.

Nous sommes heureux d'apprendre par une correspondance du Dauphiné que M. Ponsard est en voie de complet rétablissement. L'auteur de *Lucrèce* viendra à Paris dans le courant du mois prochain, afin de suivre les études des nouveau drame : *Sous la Terreur* qui a été reçu dernièrement par la Comédie Française.

M. Nestor Roqueplan, rédacteur du *Constitutionnel* est nommé, dit-on, inspecteur de la librairie en remplacement de M. Bernard démissionnaire.

M. le duc de Persigny, retenu à Paris n'a pu aller présider la session du conseil général de la Loire. Il a été remplacé par M. Alfred Vengy, vice-président.

On commence à recevoir le compte-rendu des premières séances des conseils généraux. On s'est abstenu conformément aux invitations officielles de toute harangue politique, c'est ce qu'on avait fait l'an dernier; mais l'an dernier, après la session départementale, il y a eu de nombreux discours présidentiels. Rien indique que ces choses ne de passeront pas de la même façon cette année.

On écrit de Beauvais que la candidature de M. Ernest Baroche sera décidément posée lors de la prochaine élection de l'Oise, M. Floquet, maire de Compiègne, ne prendra point part à la lutte; le compétiteur de M. Baroche sera M. Corbin, membre du Conseil général.

Pour toute la correspondance : J. REHOUS.

#### FAITS DIVERS.

— On écrit de Bruxelles, le 18 août, au *Journal de Liège* :  
 « Aujourd'hui s'est déroulée une fâcheuse aventure qui, depuis quelques jours, fait ici l'objet de toutes les conversations, mais que les journaux ont racontée assez inexactement. Voici ce qui s'est passé :  
 Dimanche dernier, au moment où le concert du Kursaal, d'Ostende, venait de finir, M. Depret d'une famille anversoise, entra au salon de conversation et, s'approchant d'un cercle de dames et de jeunes gens : « Savez-vous ce qui vient de m'arriver ? » dit-il. Je viens de siffler la *Brabançonne* et et j'ai manqué d'avoir une affaire.  
 « — Eh bien ! en voici une que vous ne manquez pas ! lui fut-il répondu, et en même temps un soufflet retentissait sur la joue du jeune Anversois. Celui qui venait de le punir de son incartade n'était autre que l'un des fils du ministre de la guerre, le baron Gustave Chazal, capitaine aux lanciers et officier d'ordonnance du Roi. Les cartes furent échangées ; mais

me pardonner. Aurais-tu quelques griefs contre Victor ? Il me semble que, depuis quelque temps, tu n'es plus si expansif avec lui... Dis-moi, cher frère, dis-moi ce qui te donne du souci, je te prie ?

— Je n'ai rien à te pardonner, ma douce enfant, reprit avec un tendre accent d'affection Robert, et je n'ai non plus aucun grief contre Victor. Mais, vois-tu, quelques fois, il arrive tout à coup... Enfin, je te le répète, je ne puis à présent vous rejoindre ; je désire être seul.

— Te laisser seul ! c'est si triste ! Veux-tu que je renvoie Victor ? Je viendrais m'asseoir près de toi, je ne te troublerais pas ; je te laisserai penser à ce qui t'occupe. Mais je serai là, et si je puis t'aider, te distraire, tu n'auras qu'à me faire un signe, je serai là.

En parlant ainsi, la jeune fille inclinait sa tête sur l'épaule de son frère et le regardait avec ses beaux yeux.

— Merci, ma chère petite, répondit-il ; ne renvoie pas Victor ; déjeune en paix avec lui. Seulement, s'il manifeste ensuite l'intention de se retirer, laisse-le partir ; alors tu viendras me trouver. Maintenant, je t'en conjure, ne me demande plus rien, laisse-moi.

— Tu le veux réellement ?  
 — Oui, je t'en prie.  
 Marie s'avança vers l'escalier, puis, revenant sur ses pas :  
 « Embrasse-moi, dit-elle, cela me fait

tant de peine de te quitter, te voyant triste et ne sachant pourquoi. »  
 Robert lui serra la main et lui donna un baiser sur le front.

« Adieu ! dit-elle d'une voix tout émue. Tu me permets de revenir près de toi dès que Victor sera parti ?  
 — Bien certainement.  
 — Et tu ne veux pas le voir, lui ?  
 — Pas maintenant.  
 — Adieu ! » dit-elle encore.  
 Et elle s'éloigna tristement.

Robert l'entendit descendre à pas lents l'escalier, ferma sa porte à clé, s'assit sur une chaise, déchira l'enveloppe du paquet qu'il avait si singulièrement découvert, en tira une longue lettre écrite entièrement par son père, et la lut.

X. MARMIER.  
 FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.  
 (La suite au prochain numéro).

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

#### EN VENTE A ROUBAIX

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES :

#### DU CHOLÉRA

Moyens préservatifs  
 et dans le cas où ces moyens n'auraient pas été employés

#### TRAITEMENT ET PROMPTE GUÉRISON

Par le Dr AL. VALTIER  
 ancien médecin adjoint au médecin, en chef du chemin de fer d'Orléans et du chemin de fer de ceinture de Paris, chevalier de l'Ordre royal du Danebrog, etc.

Prix : 1 fr.

#### La Science de la Bourse

Moyen d'augmenter ses revenus sans spéculation ni risques, par Ch. DENÉCHAUS, 3<sup>e</sup> édition.  
 Envoyer 2 fr. en timbres-poste à l'auteur, 55, rue Vivienne, à Paris, pour recevoir cet ouvrage.  
 La *Science de la Bourse* n'est pas un manuel du joueur. Elle est destinée aux capitalistes et petits rentiers ; ils y trouvent une méthode d'emploi de fonds disponibles parfaitement sûre qui permet de faire fructifier le capital sans aucun risque et de mettre ainsi le revenu, jusqu'ici invariable, en harmonie avec des dépenses qui s'augmentent chaque jour.  
 NOTA. Comme complément de la *Science*

de la Bourse, l'auteur envoie gratuitement chaque samedi une circulaire autographiée contenant les nouvelles financières, les renseignements utiles, les variations et les derniers cours de la Bourse. 10,836

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées des boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	8 <sup>h</sup> 40 mat.	8 <sup>h</sup> 20 mat.	8 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 50 mat.	11 » mat.	11 10 mat.
3 <sup>e</sup> levée	1 25 soir.	1 25 soir.	1 45 soir.
4 <sup>e</sup> levée	5 30 soir.	5 40 soir.	5 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 45 soir.	7 55 soir.	8 05 soir.

  

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	8 <sup>h</sup> 35 mat.	8 <sup>h</sup> 40 mat.	8 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	11 15 mat.	11 25 mat.	11 35 mat.
3 <sup>e</sup> levée	1 50 soir.	1 55 soir.	2 05 soir.
4 <sup>e</sup> levée	5 35 soir.	6 » soir.	6 40 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 10 soir.	8 15 soir.	8 25 soir.

#### PRIX DES PLACES AU DÉPART DE LILLE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DESTINATIONS.	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Cambrai . . .	12 45	9 30	7 75
Arras . . . .	9 75	7 30	6 05
Lens . . . . .	6 55	4 95	4 10
Béthune . . .	9 75	7 30	6 05
Lillers . . . .	9 75	7 30	6 05
Aire . . . . .	8 25	6 15	5 10
Douai . . . . .	7 05	5 35	4 40
Montigny . .	6 75	5 05	4 15
Somain . . . .	7 90	5 95	4 95
Waller . . . . .	9 40	7 05	5 85
Raismes . . .	10 30	7 65	6 40
Valenciennes	10 45	7 80	6 45
Leforest . . .	4 20	3 15	2 65
Carvin . . . .	3 »	2 25	1 85
Seslin . . . . .	1 90	1 35	1 20
Roubaix . . .	1 50	1 15	» 95
Tourcoing . .	1 90	1 35	1 20
Pérenchies . .	1 65	1 30	1 »
Armentières .	2 55	1 90	1 55
Steenwerck .	4 20	3 15	2 55
Bailleul . . . .	4 90	3 70	3 05
Strazeele . . .	6 25	4 65	3 90
Hazebrouck .	7 20	5 40	4 50
Cassel . . . . .	8 95	6 70	5 55
Arnèke . . . .	10 05	7 60	6 30
Esquelbecq . .	11 25	8 50	7 05
Bergues . . . .	12 75	9 60	8 »
Dunkerque . .	14 10	10 60	8 75
Ebblinghem . .	8 95	6 70	5 55
Saint-Omer . .	10 75	8 10	6 70
Watten . . . .	12 30	9 25	7 65
Audruicq . . .	14 10	10 60	8 75
Andres . . . .	15 45	11 65	9 60
St-Pierre-l-Calais	17 35	13 »	10 08
Calais . . . . .	17 80	13 35	11 15